

Bruno Kant  
1, allée Madeleine  
92220 Bagneux  
<http://justice.cloppy.net>

Monsieur le juge pour enfant  
Tribunal pour enfant  
179-191, avenue Joliot-Curie  
92020 Nanterre Cedex

Bagneux, ~~le 24 avril 2010~~

Affaire 808/0170  
Assistance éducative  
Lettre ouverte

Monsieur le juge pour enfant,

Par le passé, Madame Carole Bulow, le corbeau de cette histoire, avait affirmé que j'aurais un jour acquis une maison « à Rambouillet », d'une manière douteuse, voire ignoble (pièce n°9). A l'époque, les juges du secteur courraient déjà comme de beaux lévriers après un leurre. Aujourd'hui et malgré mes multiples remarques, je pense que cette correspondance de ce corbeau figure toujours à votre dossier, parmi de nombreuses correspondances et avis ou rapports de nature et aux fonds assez similaires : calomnieux et diffamatoires, à mon encontre. Je pense aussi qu'aujourd'hui, de grands naïfs et des magistrats - dont vous même - courent toujours.

Il y a peu, le juge des tutelles rendait une lettre de cachet (pièce n° 1) en faveur de l'étude de Maître Charles Halter. J'ai fait appel de cette décision ; la cour d'appel a convoqué pour le 25 mai prochain. Je me plaindrais alors de l'inexistence du contradictoire chez le juge des tutelles. Je critiquerai encore une fois le travail de l'étude de Maître Charles Halter. Je sais cependant que cette démarche est vaine ; je connais aujourd'hui très bien les coutumes et les usages de la magistrature de ce pays. La Cour soutiendra le juge des tutelles et blanchira l'étude de Maître Charles Halter, notaire.

Je ne sais pas si vous avez pu lire les conclusions écrites que j'ai déposé, en décembre dernier, à la cour d'appel de Versailles ; si elles vous intéressent, vous les trouverez facilement sur Internet. En octobre 2008, le juge pour enfant Xavier Serrier, un indéboullonable ou, selon votre jargon, un inamovible, sautait de son siège (pièce n° 6) ; j'avais engagé une procédure de prise à partie contre ce magistrat professionnel ; vous pouvez avoir oublié ou vous pourriez tout simplement nier ce passé, tout ce qui s'est tramé depuis, comme certains de vos compères pairs qui trônent à Versailles. Depuis octobre 2008, vous avez eu de nombreuses opportunités de me lire. Vous m'avez aussi reçu et entendu. Vous avez également lu, reçu et entendu ma compagne.

En mars dernier, je vous informais que ma fille Justine semble souffrir de vertiges, depuis de nombreuses années maintenant (pièce n° 7). Selon votre correspondance du 22 mars 2010 (pièce n° 2), vous paraissez m'avoir compris. Cependant, selon cette même correspondance, je constate que vous avez simplement transmis aux goretts de l'ARSEA. Eu égard aux informations que je vous communiquais, je suis surpris que vous ne leurs ayez pas réclamé une note d'information. Mais par le passé, alors que Justine était placée dans un établissement de l'OSE France, le juge pour enfant de Nanterre et Versailles n'en auraient pas fait beaucoup plus (pièce n°10).

Dans votre correspondance du 22 mars 2010, vous me suggérez de contacter l'ARSEA afin, probablement, de leur parler de ces problèmes de santé dont se plaint ou parle parfois ma fille Justine. Entre juin 2008 et septembre 2009, j'ai bien essayé de discuter avec les goretts de l'ARSEA. Depuis, je n'ai plus aucun contact avec ces professionnels. Eux-même ne me sollicitent ni ne m'informent jamais. Je n'ai plus l'intention d'échanger quoi que ce soit avec ces gens là. Je ne me fais cependant aucun soucis pour ma fille Justine. Le pasteur d'Urhwiller, la soeur du corbeau, tiers digne de confiance, son avocat ou cafard, Maître Delphine Roughol, ainsi que vous-même, bourreau juge pour enfant, veillez aux intérêts supérieurs de mon aînée. D'autre part, selon la cour d'appel de Versailles, ma fille Justine est aujourd'hui en âge de se faire entendre, de préciser son point de vue et ses opinions. D'ici quelques temps, même si je ne « collabore » pas, vous pourrez donc confirmer ou infirmer les problèmes de santé dont parle ou se plaint parfois Justine.

La mère de Justine est décédée en 1999. Dans une correspondance du 3 décembre 2009 (pièce n°5), vous me rappeliez que je suis toujours détenteur exclusif de l'autorité parentale sur ma fille aînée Justine - j'adore le cynisme et l'hypocrisie, surtout celui de professionnels de la justice ou de la Dass, n'hésitez pas à m'en renvoyer de pareilles. Dans les faits dont vous ignorez peut-être tout, ce sont d'autres que moi qui exercent l'autorité parentale sur ma fille Justine, depuis 2004 au moins. A l'occasion, vous pourriez envisager de me déchoir pour ne plus m'accorder qu'un simple droit très occasionnel et approximatif de surveillance sur ma fille aînée, ce serait plus conforme à ce que je peux encore exercer - car j'apprécierais aussi, parfois, un peu plus de franchise, d'honnêteté et de sincérité de la part de la magistrature de ce pays.

En février dernier, selon France Soir (pièce n° 3), Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la justice, a « enfin insisté sur le soutien à l'exercice de l'autorité parentale, en constatant que les mesures prises à Mulhouse avaient eu des résultats `` en demie teinte ", certains parents étant `` totalement déconnectés " . » La chancellerie elle-même pourrait déjà s'être fait une raison : mener des expérimentations ou confier des missions à l'ARSEA, ce n'est peut être pas la panacée. Mais vous êtes indépendant ; vous pouvez encore vous obstiner ou persister et vous référer toujours à ce que des goretts vous rapporteront ainsi qu'à ce que le pasteur d'Urhwiller vous expliquera. Vous pouvez bien évidemment faire suivre également la présente aux services concernés de l'ARSEA, en Alsace, soit ceux d'Ostwald, dirigés par Monsieur Thomas Resch ; mais je pense qu'ils n'en feront pas grand chose.

Vous pouvez savoir que, depuis 2005, mes paroles et écrits en public comme sur Internet ont fait l'objet de très nombreuses critiques ou plaintes en chambre du conseil, à huis-clos. Fin mai 2008, le ministère public en la personne du substitut Laetitia Felicis, le pasteur d'Urhwiller et le juge pour enfant Xavier Serrier m'avaient supplié de supprimer mon blog ; en 2009, la cour d'appel de Versailles confirmait en tous points ; en janvier 2010, la cour d'appel de Versailles confirmait à nouveau. Mon blog est toujours en ligne ; récemment, deux huissiers de justice ont matérialisé tout son contenu (pièce n° 4). Pour le moment, je n'ai nullement l'intention de faire disparaître un jour mon blog d'Internet. La présente lettre ouverte à votre attention est publiée dans un billet dont le titre est le suivant : « Lettre ouverte au complice ou pédocriminel du siècle ».

Dans un billet du 3 avril 2010, je publiais peut-être tout aussi intéressant que la présente, « Un bilan », une synthèse grossière, après sept années « d'assistance éducative ». Je vous en joins l'essentiel (pièce n° 8). Vous remarquerez peut-être qu'avec d'autres, je soutiens une mère qui est elle aussi priée de faire disparaître son blog ; depuis juin 2009,

elle subit de plus en plus de pressions et vient de recevoir une ultime lettre d'intimidation ou de mise en demeure. Un petit procès pourrait suivre à l'occasion duquel elle est susceptible de déterrer de très vieux textes, de 1881, relatifs à la liberté d'expression, ainsi que de plus récents, de juin 2004, relatifs à la confiance dans l'économie numérique.

Vous souhaitant bonne lecture, je vous prie de croire, Monsieur le juge pour enfant, en l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Copie à Madame Michèle Alliot-Marie,  
Garde des Vélodromes et Ministre de la Justice

P.S.: Ma soeur trisomique t'emmerde, pas qu'un peu, et elle emmerde tout autant tes pairs et ton ministère public. Si t'es pas content, trouve toi un drapeau français.

Pièces jointes, toutes publiées et commentées, parmi d'autres, sur Internet :

- 1) Une ordonnance du 15 mars 2010 du juge des tutelles,
- 2) Une correspondance du 22 mars 2010 de Monsieur Thierry Baranger,
- 3) Un coupon de presse taillé dans France Soir du 19 février 2010,
- 4) Un extrait d'un constat d'huissier du 15 mars 2010,
- 5) Une correspondance du 3 décembre 2009 du juge des enfants,
- 6) Une correspondance du 28 octobre 2008 du juge des enfants,
- 7) Une correspondance du 8 mars 2010, au juge pour enfant,
- 8) « Un bilan », d'un billet du blog <http://justice.cloppy.net>,
- 9) Une photo d'une lettre du corbeau, au dossier du juge pour enfant,
- 10) Une main courante de janvier 2005, un document « confidentiel »

Pièce n° 1 – Copie

**Tribunal de Grande Instance**  
siégeant au **Tribunal d'Instance d' ANTONY**  
Place Auguste Mounié  
92160 ANTONY  
Tel. 01.55.59.01.00  
Fax. 01.55.59.01.10

**SERVICE DES TUTELLES  
DES MINEURS**

N°RG : 58-04-00052-04  
Cabinet : A

Dossier de : KANT Justine

**ORDONNANCE DE CHANGEMENT  
D'ADMINISTRATEUR AD HOC**

Le 15 Mars 2010,

Nous, Laetitia VIGNON, Juge du tribunal d'instance d' ANTONY délégué aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Nanterre par ordonnance du président de ce tribunal afin d'exercer les fonctions de juge des tutelles des mineurs, assisté de Maud BERJON, Greffière siégeant au tribunal d'instance d' ANTONY conformément à une ordonnance du premier président de la cour d'appel de Versailles ;

Vu notre décision en date du 29 mars 2007 classée au rang des minutes sous le n°73 ;

Vu la requête en date du 01 Mars 2010, de Mme Sylvie ETROPIE, en qualité d'administratrice ad hoc, et les pièces jointes ;

Vu l'article 389-3 du Code Civil et les articles 1211 et suivants du code de procédure civile ;

Vu les articles 515 et suivants du Code de Procédure Civile ;

Attendu que suivant notre ordonnance du 29 mars 2007, Mme Sylvie ETROPIE domicilié en l'Etude de Me Charles HALTER - 29 B Boulevard de Lorraine, BP 60 094 - 57503 SAINT-AVOLD CEDEX, a été désignée en qualité d' administratrice ad hoc chargée de représenter la mineure Justine KANT dans le cadre de la succession de M. Kurt Hermann BULOW, son grand-père maternel ;

Attendu qu'il ressort des éléments exposés dans la requête que la succession n'est toujours pas réglée, et que Mme Sylvie ETROPIE souhaite être démise de ses fonctions au profit de M. Jean-Philippe KUHN, notaire assistant, domicilié en l'Etude de Me Charles HALTER - 29 B Boulevard de Lorraine, BP 60 094 - 57503 SAINT-AVOLD CEDEX ;

Qu'il y a lieu de faire droit à la requête ;

En raison de l'urgence, il convient d'ordonner l'exécution provisoire de la présente décision ;

**PAR CES MOTIFS :**

Statuant non publiquement et en premier ressort ;

Déchargeons Mme Sylvie ETROPIE du mandat d'administrateur ad hoc qui lui avait été confié par ordonnance du 29 mars 2007, et désignons pour la remplacer Monsieur Jean-Philippe KUHN, domicilié en l' Etude de Me Charles HALTER - 29 B Boulevard de Lorraine - BP 60 094 - 57503 SAINT-AVOLD CEDEX, en qualité d'administrateur ad hoc chargé de représenter la mineure dans le cadre de la succession de M. Kurt Hermann BULOW ;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision ;

Disons que cette décision sera notifiée à Mme Sylvie ETROPIE, M. Jean-Philippe KUHN et à M. Bruno KANT.

La Greffière

Pour copie certifiée conforme  
le Greffier

Le Juge des Tutelles des mineurs



ORADHOC.WPD

Pièce n° 2 – Copie

Nanterre, le 22 Mars 2010

COUR D'APPEL DE VERSAILLES  
TRIBUNAL POUR ENFANTS-  
179-191, avenue Joliot-Curie  
92020 NANTERRE CEDEX  
R.E.R Nanterre Préfecture  
☎ : 01.40.97.10.10.

**Juge** : *Thierry BARANGER*  
**Secteur** : 8  
**Affaire** : 808/0170 (*Assistance éducative*)

M. KANT Bruno  
1 allée Madeleine  
92220 - BAGNEUX

Monsieur,

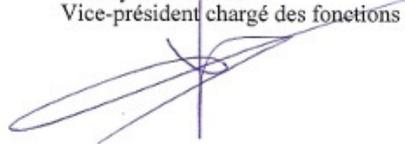
J'accuse réception de votre courrier reçu le 11 mars 2010 concernant vos inquiétudes quant à la santé de votre fille Justine et à leurs conséquences éventuelles sur l'évolution de la mineure.

Je transmets copie de ce courrier au service éducatif de l'ARSEA afin qu'ils prennent notamment contact avec M. et Mme CLEMENTZ quant à des problèmes de santé (ORL) que rencontrerait votre fille et qui se caractériseraient par des vertiges.

Bien entendu, et comme vous le savez, rien ne s'oppose à ce que vous ayez des contacts directs avec le service éducatif de l'ARSEA qui est chargé de la mesure de milieu ouvert afin de leur faire part de vos préoccupations légitimes quant à la santé de Justine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Thierry BARANGER  
Vice-président chargé des fonctions de juge des enfants





France Soir du 19 avril 2010, aussi drôle qu'un bon tabloïde

Pièce n° 4 – Copie, d'un second constat, réalisé le 15 mars 2010  
(la signature de l'officier ministériel est effacée, pour son anonymat)

annexe 1

Description : Cheksums md5, sha256 et sha512 du fichier cloppynet.20100312.tgz de taille 1866080798 octets

```
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ cat cloppynet.20100312.tgz.*
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ md5sum --version
md5sum (GNU coreutils) 6.10
Copyright (C) 2008 Free Software Foundation, Inc.
License GPLv3+ GNU GPL version 3 or later
This is free software: you are free to change and redistribute it.
There is NO WARRANTY, to the extent permitted by law.
```

```
Written by Ulrich Drepper, Scott Miller, and David Madore.
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ md5sum -b cloppynet.20100312.tgz
8da711cd06c159abd5e882942af3bdf0 *cloppynet.20100312.tgz
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ md5sum -b cloppynet.20100312.tgz
8da711cd06c159abd5e882942af3bdf0 *cloppynet.20100312.tgz
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ uname -a
Linux diabolo 2.6.26-2-686 #1 SMP Wed Feb 10 08:59:21 UTC 2010 i686 GNU/Linux
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ sha256sum --version
sha256sum (GNU coreutils) 6.10
Copyright (C) 2008 Free Software Foundation, Inc.
License GPLv3+ GNU GPL version 3 or later
This is free software: you are free to change and redistribute it.
There is NO WARRANTY, to the extent permitted by law.
```

```
Written by Ulrich Drepper, Scott Miller, and David Madore.
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ sha256sum -b cloppynet.20100312.tgz
88ccd15e89d4232fe307ef939594111f8df6aa644e357fd5bd4378fef0f5f875 *cloppynet.20100312.tgz
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ sha256sum -b cloppynet.20100312.tgz
88ccd15e89d4232fe307ef939594111f8df6aa644e357fd5bd4378fef0f5f875 *cloppynet.20100312.tgz
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ uname -a
Linux diabolo 2.6.26-2-686 #1 SMP Wed Feb 10 08:59:21 UTC 2010 i686 GNU/Linux
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ sha512sum --version
sha512sum (GNU coreutils) 6.10
Copyright (C) 2008 Free Software Foundation, Inc.
License GPLv3+ GNU GPL version 3 or later
This is free software: you are free to change and redistribute it.
There is NO WARRANTY, to the extent permitted by law.
```

```
Written by Ulrich Drepper, Scott Miller, and David Madore.
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ sha512sum -b cloppynet.20100312.tgz
7d683b61caf1de951ada912ac5846fb0020d9f401e6410930a5e08b7f6e353cb9a95ca8a1b2fa82422fd87e87b75cc1efe8fec4fc767cb2b9a59a5c100be60b9
*cloppynet.20100312.tgz
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ sha512sum -b cloppynet.20100312.tgz
7d683b61caf1de951ada912ac5846fb0020d9f401e6410930a5e08b7f6e353cb9a95ca8a1b2fa82422fd87e87b75cc1efe8fec4fc767cb2b9a59a5c100be60b9
*cloppynet.20100312.tgz
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ uname -a
Linux diabolo 2.6.26-2-686 #1 SMP Wed Feb 10 08:59:21 UTC 2010 i686 GNU/Linux
sac@diabolo:~/cloppynet.archive$ cat > cloppynet.20100312.tgz.sha512
```

Ministère de Justice

Pièce n° 5 – Copie  
(par soucis de confidentialité, un nom est occulté)

Nanterre, le 21 Septembre 2009

COUR D'APPEL DE VERSAILLES  
—  
**TRIBUNAL POUR ENFANTS—**  
**179-191, avenue Joliot-Curie**  
**92020 NANTERRE CEDEX**  
R.E.R Nanterre Préfecture  
☎ : 01.40.97.10.10.

**Juge** : *Thierry BARANGER*  
**Secteur** : 8  
**Affaire** : 808/0170 (*Assistance éducative*)

M. KANT Bruno  
1 allée Madeleine  
92220 - BAGNEUX

Monsieur,

J'accuse réception du courrier reçu de Mme en date du 4 Septembre 2009 que vous avez co-signé et paraphé en tant que détenteur de l'autorité parentale.

Dans la mesure où vous avez interjeté appel de la décision du 16 Juillet 2009, il appartiendra à la Cour d'appel de Versailles de statuer quant au maintien ou non du placement actuel de votre fille, aucun élément nouveau n'étant intervenu de nature à permettre de réévaluer la situation depuis la décision de Juillet 2009.

En ce qui concerne plus particulièrement la question de l'organisation des week-end et vacances scolaires pour lesquels la décision du 16 juillet précisait qu'ils s'organiseraient librement entre les parties, il apparaît qu'actuellement Justine, âgée de 16 ans, s'y oppose faisant savoir, qu'outre les contraintes scolaires rencontrées, elle ne souhaitait pas venir en région parisienne du fait des échanges téléphoniques récents qu'elle aurait eu avec vous.

Compte-tenu de cette situation, et en référence à la décision du 16 juillet 2009, je demande au service éducatif de l'ARSEA dont je viens d'apprendre qu'il vient d'être à nouveau désigné par le Tribunal pour Enfants de Strasbourg pour exercer la mesure éducative, de me faire parvenir une note sur les difficultés rencontrées et les propositions qui pourraient être faites pour organiser les rencontres prévues par le jugement du 16 juillet. A cette fin le service éducatif recueillera vos observations, celles de M et Mme Clémentz et s'entretiendra avec votre fille.

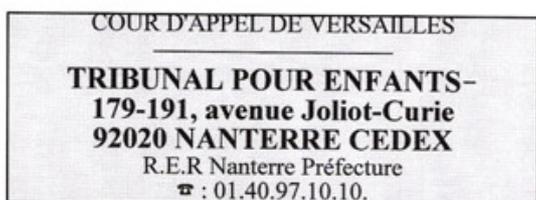
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Thierry BARANGER  
Vice-président chargé des fonctions de juge des enfants



copie à l'ARSEA  
M et Mme Clémentz, tiers digne de confiance  
M<sup>o</sup> Roughol, avocat de Justine

Nanterre, le 28 Octobre 2008



**Juge** : *Xavier SERRIER*  
**Secteur** : 6  
**Affaire** : 605/0336 (*Assistance éducative*)

M. KANT Bruno  
1 allée Madeleine  
92220 - BAGNEUX

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que désormais le dossier d'assistance éducative visé en référence sera suivi par M.BARANGER, vice-président au Tribunal pour Enfants de Nanterre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE JUGE DES ENFANTS.



Bruno Kant  
1, allée Madeleine  
92220 Bagneux

Monsieur le juge pour enfant  
Tribunal pour enfant  
179-191, avenue Joliot-Curie  
92020 Nanterre Cedex

Bagneux, le 8 mars 2010

Affaire 808/0170  
Assistance éducative  
Lettre ouverte

Monsieur le juge pour enfant,

Après l'été dernier, je souhaitais vous saisir, mais vous considérez alors qu'il n'y avait pas d'éléments nouveaux au dossier d'assistance éducative de ma fille Justine. La cour d'appel de Versailles vient de rendre un arrêt, suite à mon appel de votre jugement du 16 juillet 2009. Selon cet arrêt, aujourd'hui, il y aurait éventuellement des éléments nouveaux au dossier de ma fille Justine. La lecture de cet arrêt et de ses motivations me laisse assez sceptique mais je ne déclarerais pas de pourvoi pour celui-ci.

Dans ma dernière correspondance à votre attention, je vous informais, entre autres, que Justine pourrait avoir des problèmes de santé. Je le soulignais encore dans mes plus récentes conclusions, déposées en décembre dernier, à Versailles. Mais j'ai le sentiment que cela n'a pas été perçu. Justine avait déjà des difficultés ainsi que des problèmes de santé, par le passé, lorsqu'elle était placée à l'OSE France ; mais cela n'avait pas été entendu non plus (voir en pièce jointe, une lettre du 5 janvier 2005, de Monsieur Richard Josefsberg).

En lisant la correspondance qui me parvenait en janvier 2005, en faisant fi des écrits calomnieux, vous vous apercevrez probablement qu'à l'époque, l'OSE France utilisait sa réputation et des savoirs tels que la médecine pour sauver la face de ses professionnels. A cette période, ma compagne et moi devions nous charger de faire soigner et parfois même de faire examiner Justine, Richard Josefsberg ne s'en souciait pas.

Aujourd'hui, la Dass attacherait une certaine importance à l'avenir ainsi qu'à la scolarité de ma fille Justine. Je pense qu'il serait donc également important de se soucier aussi de ses problèmes de santé. S'ils sont avérés, ils sont à mon avis susceptibles de nuire voire même de compromettre sa scolarité. Selon leur dernier rapport, l'ARSEA envisagerait d'ailleurs déjà « d'orienter » Justine, elle aurait parfois d'avantage de « difficultés ». Or Justine n'aurait peut-être qu'à se faire examiner à nouveau par un ORL plutôt que, maintenant, par un quelconque Directeur, un psychologue, voire une éducatrice de l'ARSEA.

Si vous décidiez de convoquer prochainement une audience pour débattre de ce sujet, la santé de ma fille Justine, je ne suis pas certain de répondre ni d'ailleurs de me faire représenter. En effet, par la présente, je pense maintenant avoir fourni bien assez d'éléments et je ne supporte plus, ne serait-ce que très occasionnellement, de croiser encore, de discuter toujours avec ou en présence d'obscurantistes, de scientifiques, des sortes de révisionnistes, voire, peut-être même, des négationnistes. D'autre part, Justine est aujourd'hui largement en âge de parler elle-même de ses vertiges dont elle souffrirait occasionnellement. Madame Clementz l'accompagnera probablement, son époux est médecin généraliste. Si nécessaire, Madame Clementz pourra « dire » et « expliquer »

## Pièce n° 7 – Page 2, copie

mieux que quiconque. Mais selon l'issue de ces débats, s'il y en avait, je me réserverais tout de même la possibilité de faire éventuellement appel de votre décision, de faire ensuite l'effort, un très gros, puis de présenter quand même à la Cour de précédents constats d'un ORL, voire un peu plus.

En septembre dernier, ma fille Justine me réclamait un document administratif, je vous en joins une copie. Peu après l'audience de décembre dernier, à Versailles, Justine elle même devrait en avoir reçu une copie, je pense que son avocate, Maître Delphine Roughol, vous le confirmera.

Par ailleurs, j'avais déclaré un pourvoi en cassation, suite à l'arrêt rendu en mai 2009, par Versailles. Mon avocat m'a confirmé qu'il a déposé un mémoire. Il suivra donc encore, un jour, une décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le juge pour enfant, en l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Pièces jointes :

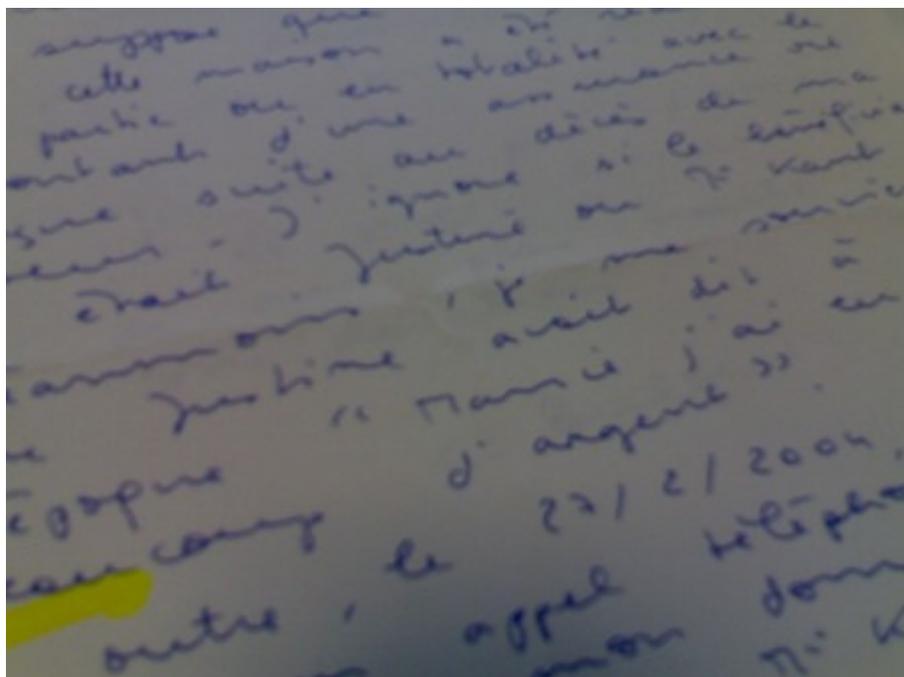
- une lettre du 28 janvier 2005, de Monsieur Richard Josefsberg, Directeur de la maison d'enfants de l'OSE France de Taverny,
- une copie d'un livret d'une famille de boches,
- une copie d'une correspondance récente de mon avocat à la cour de cassation

- Justine n'est à nouveau plus là ; elle est peut-être encore inscrite au fichier des mineurs disparus, depuis la fin 2004 ; je pense que je vais en reparler un peu, vers ce 25 mai prochain, à l'occasion de la journée internationale des enfants disparus ; je dois être prudent, je pourrais choquer des parents ou proches qui s'en remettent généralement à la justice ainsi qu'aux médias pour retrouver les leurs ou, parfois, pour sensibiliser des pédocriminels ;
- A présent, la petite s'en fout, elle s'est fait une raison et ne réclame plus sa grande soeur ou elle est fâchée ;
- Aujourd'hui, je m'en fous, moi aussi ; on ne peut pas s'opposer à un pouvoir discrétionnaire, irrespectueux des lois, des règles et des jugements ou arrêts rendus ; en décembre dernier, un juge de Versailles a confirmé que cette mascarade se prolongera jusqu'à la fin 2011, il n'y a donc plus qu'à attendre ; je pense que l'arrêt rendu en janvier dernier, par la cour d'appel de Versailles est définitif, je n'ai pas déclaré de pourvoi et je ne pense pas que le ministère public l'ait fait ;
- J'attends une décision de la cour de cassation, suite à mon pourvoi contre la décision rendue en mai 2009, par la cour d'appel de Versailles ; c'est sans importance, la cour d'appel et le juge pour enfant vont l'ignorer ; la décision rendue en décembre 2008, par la cour de cassation, a aussi été ignorée par les juges ; c'est à présent sans la moindre importance ;
- Je viens d'écrire à nouveau au juge pour enfant de Nanterre ; Thierry Baranger a fait suivre aux goretts de l'ARSEA ; je pense que Justine a des problèmes de santé, depuis la fin 2004, mais que tout le monde s'en fout, les juges en premier ;
- J'ai fait appel de la dernière décision du juge des tutelles ; le notaire du pasteur et du corbeau n'a rien foutu, depuis plus de trois ans ; un jour, peut-être, Justine percevra quelque chose de la succession de son grand-père maternel ;
- La succession de la maman de Justine pourrait s'être en grande partie vaporisée ; les juges s'en foutent ;
- Je n'ai aucune nouvelle de la Caisse d'Epargnes région Lorraine ; j'hésite à réécrire à cette banque, un peu « offshore » ; elle m'a souvent fait des réponses bizarres lorsqu'elle daignait répondre à mes correspondances ; les juges s'en foutent ;
- La maman de Justine est décédée très subitement, hospitalisé aux urgences, en 1999 ; en 2002, un juge d'instruction a rendu un non-lieu, concluant qu'il n'y avait pas de raisons de penser qu'il y aurait eu un homicide involontaire ; il y a peu, mon recours contre l'Etat ou Hospitalors, une clinique privée, a été étouffé par la justice ; un expert n'a pas pu se faire communiquer le dossier médical, retenu ou égaré par l'instruction, voir par la Poste ; les juges s'en foutent ;
- La ville d'Asnières a été condamnée par le tribunal administratif ; un jour, il suivra encore une audience, ma compagne a fait appel, elle espère obtenir encore un complément substantiel de salaire et d'autres indemnités ;
- Personne ne bronche ; le pasteur et le corbeau font l'autruche ; l'OSE France et l'ARSEA font aussi l'autruche, comme la chancellerie ; en octobre dernier, j'ai fini par envoyer des suppositoires à l'Elysée ; j'ai maintenant écrit plusieurs fois au château ainsi qu'à sa chancellerie, envoyé vraiment n'importe quoi aussi depuis la mi-2007 ; toutes mes correspondances sont restées lettres mortes ; mon envoi à l'Agence France Frousse ou Presse - Fuck You (very much) - est également resté lettre morte ; en janvier dernier, j'ai fait part de mes vœux pour 2010, je n'ai pas eu de retour non plus ; les juges s'en foutent également ;

Pièce n° 8 – « Un bilan » grossier, au 3 avril 2010, partie 2

- J'attends toujours des nouvelles du parquet de Paris, en décembre dernier, j'avais porté plainte auprès de ce procureur, en raison d'injures publiques, sur Internet ; mais je vais lui écrire encore ; je n'attends plus de réponse de la part du parquet de Nanterre... la Poste a perdu tout ce qu'il m'a envoyé ;
- Depuis quelques temps, j'essaye de faire faire le ménage dans les images de Google ; j'attends maintenant une réponse de Kipubli, une société Suisse ; il faut vraiment que j'arrête de jouer avec unblog.fr, je viens d'y remarquer un bug ou une faille Wordpress qui compromet la confidentialité des billets protégés par mot de passe ;
- Ces jours-ci, j'ai lu que l'ASE des Hauts de Seine ou des Yvelines, Monsieur Francis Painot, voire même la police pourraient avoir un jour à fournir des explications parce que, dans mon blog, j'aurai publié des documents peut-être extraits d'un dossier judiciaire de quelqu'un d'autre ; cette affaire là rappelle étrangement l'affaire Péresse-Delattre-Poniatowski (Lefebvre qui n'aime pas les gens méchants nous parlera plutôt de l'affaire et d'un après Soumaré) ;
- Mon blog est toujours en ligne, sans « suppressions », malgré de nombreuses pressions et diverses tentatives d'intimidations ; depuis ce 12 mars 2010, je l'ai fait matérialiser par deux huissiers de justice ; le blog de cette mère de Vallauris est toujours en ligne, sans « suppressions » non plus, malgré toutes les pressions qu'elle a elle-même subie ; Je pense avoir à peu près migré de la 2.4.0rc2 à la 3.3.3-stable de b2evolution, les liens sont tous réparés ; d'après Google, qui aspire, tout va bien ; s'il subsistait un problème avec un billet, merci de m'en faire part ;
- J'ai pu voter, même si des représentants du TGI et de la préfecture de Nanterre m'avaient refusé sur la liste électorale ; c'est un juge d'Antony qui m'avait finalement autorisé à voter quand même ; évidemment, je vote mal, pas pour le Parti ;
- J'ai très souvent nommé des héros ; j'ai ajouté des fonctions de recherche, ils se retrouveront plus facilement ;
- J'ai encore trois ou quatre sorties prévues, pour 2011 ; je pense avoir largement contribué à l'occasion du soixantenaire de la DUDH, du cinquantième de la cinquième ainsi qu'à l'occasion des vingt ans de la CIDE ; les juges s'en foutent ;
- En janvier dernier, dans l'entresol du palais de justice de Paris, le délégué du procureur de la République m'avait prié de me tenir tranquille ; je crois que ce procureur m'a pris pour un con ; j'attends toujours des commentaires sous ce billet ainsi qu'à la suite de ces vidéos mais je crois que tout le monde s'en fout, les juges en premier ;
- La plante qui avait été bouffée par le chat va très bien ; je rassure Arno, le chat va bien, lui aussi ;
- j'attends l'Arche de mars 2010 ; j'aurais de la lecture et Ach Good aura un joli chapeau ;

Pièce n°9 – Une photo d'une correspondance



Une correspondance du corbeau, au dossier de Justine

CIRCONSCRIPTION DE : BAGNEUX CSP BAGNEUX Le 16/01/2005 à 15h23

**DECLARATION DE MAIN COURANTE**

Registre de main courante numéro : 2005/000652

Déclaration effectuée le 16/01/2005 à 15h06

Rédacteur : Service : BRIGADE J1

Objet :

Adresse des faits dénoncés : Tous Secteur Bagneux

Déclaration :

---Etant au service,---

---Constatons que se présente à nous la personne ci-dessous dénommée, qui nous déclare:---

---"Depuis le mois de Novembre 2003, ma fille, mademoiselle Justine KANT, née le 03/09/1993 à PARIS 14, sur instructions de madame le Juge des Enfants Anne VALENTINE, auprès du TGI de NANTERRE, a été placée dans foyé MAISON D'ENFANTS "CHATEAU DE VAUCELLES", sis 20 rue de la Tuyolle à TAVERNY (95).---

CIRCONSCRIPTION DE : BAGNEUX CSP BAGNEUX

Le 16/01/2005 à 15h23

**DECLARATION DE MAIN COURANTE**

Registre de main courante numéro : 2005/000652

Déclaration effectuée le 16/01/2005 à 15h06

Rédacteur : [REDACTED] Service : BRIGADE J1

Objet :

Adresse des faits dénoncés : Tous Secteur Bagneux

Déclaration :

---Etant au service,---

---Constatons que se présente à nous la personne ci-dessous dénommée, qui nous déclare:---

---"Depuis le mois de Novembre 2003, ma fille, mademoiselle Justine KANT, née le 03/09/1993 à PARIS 14, sur instructions de madame le Juge des Enfants Anne VALENTINE, auprès du TGI de NANTERRE, a été placée dans foyé MAISON D'ENFANTS "CHATEAU DE VAUCELLES", sis 20 rue de la Tuyolle à TAVERNY (95).---

---En février 2004, Justine s'est plainte de s'être faite casser un doigt. Elle jouait avec un camarade dehors, sans surveillance d'éducateur et elle a reçu un coup de pied dans les doigts, entraînant la fracture sus-mentionnée.---

---En tant que tuteur légal, je n'ai pas été avisé de cela. Je leur ai par la suite écrit afin d'avoir une explication, sans réporise de leur part. Bien sur, il s'agissait d'un courrier sous accusé de réception, avec copie auprès du juge aux enfants.---

---Au mois de Juillet 2004, j'ai découvert sur mon livret CPAM, une trace d'une facturation de radiographie. Quinze jours après la facturation de la radiographie, il y avait également une facturation pour des protèses, sans avoir aucune précision sur le type de protèse, ni à quoi tout cela a pu servir. A ce jour, je ne le sais toujours pas.---

---Début septembre 2004, il y a eu une intoxication'alimentation pour douzes enfants du foyé, dont justine, qui a entraîné une intervention de la DASS, au bout de deux jours. J'ai été avisé du problème par le foyé, le jour de l'intervention de la DASS. C'est la seule fois que j'ai été avisé d'un problème par l'administration de ce foyé.---

---Au mois de septembre 2004, pour bénéficier de mon droit d'hébergement, je suis allé récupérer Justine au foyé, J'ai alors eu la surprise de la trouver le bras en écharpe. En fait, cela faisait deux ou trois jours qu'elle se trouvait dans cet état. Il s'agissait d'une entorse du poignet droit. Comme d'habitude, je n'avais pas été avisé et il m'a été transmis ce jour là un certificat médical pour

Personnes Concernées :

Déclarant : KANT Bruno

CIRCONSCRIPTION DE: BAGNEUX CSP BAGNEUX

Le 16/01/2005 à 15h42

**DECLARATION DE MAIN COURANTE**

Registre de main courante numéro : 2005/000653

Déclaration effectuée le 16/01/2005 à 15h24

Rédacteur : [REDACTED] Service : BRIGADE J1

Objet :

Adresse des faits dénoncés : Tous Secteur Bagneux

Déclaration :

---SUITE MC 2005/000652 DU 16/01/2005 A 15H03.---

accident de Roller. Par la suite, Justine m'a déclarée avoir été poussée par un prénommé [REDACTED] lui aussi placé au foyé.---

---En octobre 2004, je suis allé chercher Justine, pour mon droit d'hébergement, elle s'est alors plainte que le prénommé [REDACTED]

lui avait tiré dessus avec un pistolet à bille. Elle avait uirne trace d'imapct au bord de l'oeil droit. J'avais alors déposé

plainte contre le prénommé [REDACTED] au commissariat de TAVERNY (95). C'est à partir de ce moment que Justine a

commencé à me parler de tous les problèmes qu'elle avait pu avoir au Foyé.---

---C'est a ce moment là qu'elle a commencé à me parler de ses vertiges. Elle m'a précisé que cela avait commencé lors de l'intoxication alimentaire.---

---Elle a consulté un médecin sur décision du foyé, aux environs d'Octobre, un mardi soir. En effet, il y a des consultations d'un médecin tous les mardi soir.---

---La première fois qu'elle est allée le voir, le médecin lui a prescrit des ampoules à prendre. Lors d'un oublie de la part des jeunes, les éducateurs se charges de les appeler.---

---Lors des vacances de la TOUSSAIN, j'ai téléphoné au foyé pour parler à Justine. il m'a tout d'abord été déclaré qu'ils ne

savaient pas ou elle se trouvait. Ils semblaient extrêmement réticant à me le dire. Ce n'est qu'au bout d'une heure au

téléphone que j'ai finis par savoir qu'elle se trouvait chez ses grands parents en PETIT EVERS VILLER en MOZELE.---

---Par la suite, j'ai appris qu'en fait, elle se trouvait chez sa tante.---

---Nous nous étions entendu avec Justine pour qu'elle passe Noël et le nouvel an à la maison. Au début décembre, Justine

à apris qu'elle passerai le nouvel ans chez une tante et chez sa grand mère, contre mon propre avis. Je me suis imposé et

elle a finalement passé tout le temp chez moi. Tout c'est très bien passé.---

---En appelant Justine un dimanche, j'ai appris par cété-ci qu'elle avait été victime de violences la veille au soir.

Personnes Concernées :

Déclarant : KANT Bruno

CIRCONSCRIPTION DE : BAGNEUX CSP BAGNEUX

Le 16/01/2005 à 16h00

**DECLARATION DE MAIN COURANTE**

Registre de main courante numéro : 2005/000654

Déclaration effectuée le 16/01/2005 à 15h42

Rédacteur : [REDACTED] Service : BRIGADE J1

Objet :

Adresse des faits dénoncés :

Déclaration :

---SUITE MC 2005/000653 DU 16/01/2005 à 15H21.---

Elle m'a dit qu'elle avait très mal à la tête et à ses bosses lorsqu'elle y touchait. C'est au bout de trois jour, le mardi soir, lors de la consultation du médecin à la permanence du Foyer qu'elle a pu voir un médecin. Entre temp, elle avait eu des vomissements dont elle n'a pas parlé au médecin. Les éducateurs lui avaient déclarés que c'était à cause des cornichons. Quinze jours plus tard, j'ai eu l'occasion de discuter avec le médecin qui se déplace au foyer. C'est moi qui lui ai déclaré que Justine avait vompie suite aux coups qu'elle avait reçu. Visiblement, il n'était pas au courant de cela.---

---En Janvier, un mois après la date des coups, Justine m'a appris qu'elle allait à l'hôpital afin de passer une radio du crane. Jusqu'a ce jour, et ce malgré ma demande de me communiqué les certificats médicaux, je n'ai reçu aucune information sur les résultats des examens qu'elle a effectué.---

---J'ai également voulu que Justine puisse voir sa grand mère entre Noël et le nouveau an, mais j'ai alors constaté que je ne parvenais pas à joindre sa grand mère par téléphoné, car le numéro avait changé. J'ai tenté d'écrire à sa grand mère et le courrier m'a été retourné comme refusé par le destinataire.---

---J'ai été bénéficiaire au mois de Janvier d'une lettre de la part du foyer qui m'informe que l'état de Justine est satisfaisant, dont une copie a été communiquée au Juge des Enfants.---

---Le quinze, juste après la réception du courrier, je me suis présenté au foyer pour récupérer Justine et celle-ci m'a informée qu'elle avait des Poux. Ce n'était pas la première fois qu'elle en avait. En effet, il y avait déjà eu ce problème au cour du mois de décembre. D'après Justine, il y a des enfants régulièrement parasités au "CHATEAU DE VAUCELLES". Apparemment, ce sont toujours les mêmes qui sont infestés.---

---Apparemment, lorsque des enfants ont des poux, ils les traitent mais ne vérifient même pas les enfants autour.---

Personnes Concernées :

Déclarant : KANT Bruno

CIRCONSCRIPTION DE : BAGNEUX C.S.P BAGNEUX

Le 16/01/2005 à 16h21

**DECLARATION DE MAIN COURANTE**

Registre de main courante numéro : 2005/000655

Déclaration effectuée le 16/01/2005 à 16h00

Rédacteur : [REDACTED] Service : BRIGADE J1

Objet :

Adresse des faits dénoncés :

Déclaration :

—SUITE MC 2005/00654 LE 16/01/2005 A 15H40.—

—Le Lundi 03/01/2005, Justine a été malade et a commencée à tousser.—

—Le mardi 04/01/2005, elle a été voir le médecin qui lui a donné un traitement pour un rhume.—

—Le mardi suivant, le 11/01/2005, alors qu'elle était encore malade, elle est arrivée au terme de son traitement et qu'il était trop tard pour aller voir le médecin qui était déjà parti.—

—Le 15/01/2005, lorsque je l'ai récupéré, j'ai constaté qu'elle était totalement aphone et qu'elle avait le nez et les bronches totalement pris. En fait, suite à la fin de son traitement, alors qu'elle était toujours malade, aucune disposition n'a été prise par le personnel du foyer pour qu'elle puisse voir un médecin avant le Mardi suivant. Son état de santé a donc empiré tout au long de la semaine. Hier, le 15/01/2005, voyant son état de santé, j'ai fait appel au 15 et un médecin qui s'est déplacé a constaté une sinusite et une laryngite. Il a lors également constaté qu'elle avait des Poux et a demandé un examen ORL pour les vertiges.—

—Juste avant les vacances de Noël, Justine s'est trouvée devant le prédommé [REDACTED] qui a sorti un canif qu'il a pointé dans sa direction tout en proférant des menaces et des insultes à mon égard, il est entré dans la chambre que Justine partage avec une autre fille qui avait emmenée des souris sans autorisations. Suite à cela, Justine a criée pour qu'il sorte. Le directeur est venu sur place. Il n'a pas dit quoi que se soit au [REDACTED] concernant sa présence sur place et lui a juste confisqué son couteau jusqu'au vendredi soir. Par contre, il a attrapé Justine en lui tordant son bras dans le dos avant de l'obliger à le suivre jusque dans le salon où il l'a fait faire s'asseoir et se relever à de nombreuses reprises tout en criant et en, selon Justine, poustillonant. Il lui aurait dit qu'il n'y avait qu'avec elle qu'il a des problèmes.—

—Suite à un entretien avec l'Officier de Police Judiciaire de permanence, je vais

Personnes Concernées :

Déclarant : KANT Bruno

CIRCONSCRIPTION DE : BAGNEUX CSP BAGNEUX La. 16/01/2005 à 16h22

**DECLARATION DE MAIN COURANTE**

Registre de main courante numéro : 2005/000656

Déclaration effectuée le 16/01/2005 à 16h22

Rédacteur : [REDACTED] Service : BRIGADE J1

Objet :

Adresse des faits dénoncés :

Déclaration :

---SUITE MC 2005/000655 DU 16/01/2005 A 15H58.---  
adresser, sur ses conseille, un courrier détaillé de tous les problèmes que j'ai pu rencontrer avec le personnel du foyer afin que celui-ci décide des poursuites possibles contre le foyer. Je vais également prendre attache avec un avocat dans le but de me faire assister dans mes démarches futurs.---  
---Je fais cette déclaration à toutes fins utiles.---  
---Je n'ai rien d'autre à déclarer.---  
---Après lecture faite personnellement, l'intéressé persiste et signe le présent.---

Personnes Concernées :

Déclarant : KANT Bruno

En janvier 2005 : « Je vais également prendre attache avec un avocat dans le but de me faire assister dans mes démarches futurs.--- »